



UNESCO/BIE/C.63/Decisions
Genève, 6 février 2014
Original: Anglais

**SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 5 – 7 février 2014

DÉCISIONS

1. Ouverture de la session

La 63^{ème} session du Conseil du BIE a été ouverte à 10 heures le mercredi 5 février 2014 par le Président du Conseil du BIE, M. Ole Briseid, qui a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les membres du Conseil et leur a exprimé ses vœux pour la nouvelle année 2014, avant de passer au point 2 de l'ordre du jour provisoire.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

Documents: UNESCO/BIE/C.63/1/Prov + Addendum

DÉCISION

Le Conseil adopte l'ordre du jour et l'ordre du jour commenté de sa 63^e session.

3. Election du Président et du Bureau du Conseil

DÉCISION

Sur la base des propositions du Groupe électoral Va (Afrique), et conformément à l'article 5, paragraphe 1 de son Règlement intérieur, le Conseil a élu le Professeur Godswill OBIOMA (Nigéria) en qualité de Président.

Sur la base des propositions de ses membres, le Conseil a élu en qualité de membres du Bureau du Conseil les cinq Vice-Présidents suivants :

- Groupe I (Europe occidentale et Amérique du Nord) : S.E. M. Jean-Frédéric JAUSLIN (Suisse)
- Groupe II (Europe de l'Est et Europe centrale) : Dr Liesma OSE (Lettonie)
- Groupe III (Amérique latine et Caraïbes) : M. Marcelo DANTAS DA COSTA (Brésil)
- Groupe IV (Asie et Pacifique) : M. Khair Bin MOHAMAD YUSOF (Malaisie)
- Groupe Vb (Etats arabes) : S.E. Dr Majed AL NOAIMI (Bahreïn)

4. Activités et budget du BIE durant l'année 2013

- 4.1. Rapport de la Directrice (UNESCO/BIE/C.63/2)
- 4.2. Débat
- 4.3. Réponses de la Directrice aux questions des membres du Conseil
- 4.4. Approbation du rapport d'activités du BIE pour 2013
- 4.5. Comptes provisoires pour 2013 (UNESCO/BIE/C.63/Inf.2)

La Directrice du BIE a présenté les grandes lignes du rapport d'activités du BIE pour 2013, telles qu'elles sont décrites dans le document *UNESCO/BIE/C.63/2* and *C.63/Inf 2*.

La Directrice a répondu aux questions des délégués. Un résumé des débats sera intégré dans le document Compte rendu et décisions de la 63^e session du Conseil.

DÉCISION

Conformément aux statuts du BIE (Section II, Article V.b.), stipulant qu' « *il supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau* », le Conseil :

- Approuve le rapport d'activités de la Directrice du BIE pour 2013 (UNESCO/BIE/C.63/2) ;
- Félicite la Directrice du BIE et son personnel pour la mise en œuvre du programme pour 2013 qui met l'accent sur les résultats obtenus et en particulier sur les priorités et sur les défis qui se sont posés ;
- Prend note des comptes provisoires du BIE au 31 décembre 2013 (UNESCO/BIE/C.63/Inf.2), visés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO ;
- Délègue au Bureau du Conseil le pouvoir d'approuver officiellement les comptes 2013, certifiés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO, à sa prochaine session en septembre 2014.

5. Programme d'activités et budget du BIE pour 2014 (UNESCO/BIE/C.63/3)

- 5.1. Propositions de la Directrice
- 5.2. Débat
- 5.3. Réponses de la Directrice aux questions des membres du Conseil
- 5.4. Approbation du programme d'activités pour 2014
- 5.5. Approbation du budget pour 2014

La Directrice a présenté les grandes lignes du projet de programme d'activités du BIE pour 2014, ainsi que la situation budgétaire (UNESCO/BIE/C.63/3).

La Directrice a répondu aux questions des délégués. Un résumé des débats sera intégré dans le Compte rendu et décisions de la 63^e session du Conseil.

DÉCISION

Conformément aux statuts du BIE (Section II, Article V.b.), stipulant que le BIE est chargé de « *définir de manière détaillée, dans le cadre du programme et budget approuvés par la Conférence générale, et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau* », le Conseil :

- Approuve le programme d'activités prévu pour 2014 (UNESCO/BIE/C.63/3), étant entendu qu'il sera tenu compte, pour son exécution, des observations faites par le Conseil ;
- Approuve le projet de budget du BIE pour 2014 (UNESCO/BIE/C.63/3).

6. Rapport oral d'activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula (UNESCO/BIE/C.63/Inf.3)

DÉCISION

Concernant le rapport oral d'activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Félicite le Président pour sa présentation du rapport d'activités global lors de la 37^e session de la Conférence générale ;**
- **Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie en reconnaissant les résultats obtenus et les défis ayant été relevés ;**
- **Demande à la Directrice du BIE de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie ;**
- **Prend connaissance de l'estimation du budget pour 2014-2017;**
- **Demande à la Directrice du BIE, en collaboration avec le Conseil du BIE et son Président, de rechercher des fonds extrabudgétaires additionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie ;**
- **Appelle les États membres à appuyer la réalisation des objectifs de la Stratégie, notamment au moyen de contributions volontaires et extrabudgétaires au programme.**

Concernant la stratégie et le programme de travail du BIE pour 2012-2017, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et du programme de travail pour 2012-2017;**
- **Demande à la Directrice du BIE de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et du programme de travail pour 2012-2017 à sa 64^e session du Conseil du BIE (Janvier 2015).**

Concernant la structure organisationnelle et le personnel du BIE, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Tient compte du fait que les nouvelles dispositions contractuelles permettent une plus grande souplesse de la structure organisationnelle du BIE, laquelle sera progressivement mise en place, sous réserve de la disponibilité de fonds additionnels ;**
- **Demande au BIE de poursuivre la mise en place progressive de la nouvelle structure organisationnelle et du personnel, en l'ajustant avec souplesse selon les fonds extrabudgétaires disponibles ;**

Concernant la gouvernance du BIE, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Prend connaissance de la révision des articles des statuts du BIE approuvés par la Conférence générale à sa 37^e session (37 C/Résolution 14) ;**

- **Félicite** la Directrice du BIE de sa décision de réduire les frais et de tenir les réunions du Conseil dans les locaux du BIE ;
- **Exprime** sa reconnaissance à l'égard du Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le soutien à la langue arabe à l'UNESCO qui a contribué à financer la traduction et l'interprétation en arabe.

7. Stratégie de mobilisation de ressources et de communication (UNESCO/BIE/C.63/Inf.4)

DÉCISION

Concernant la stratégie de mobilisation de ressources et de communication, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources et de communication ;
- **Reconnaît** le rôle actif de soutien et de plaidoyer joué par le Comité de mobilisation des ressources (CMR) composé du Bahreïn, du Nigéria et de la Norvège ;
- **Reconnaît** les efforts de mobilisation de ressources déployés par la Directrice, le CMR et d'autres membres du Conseil, **accueille favorablement** le nouvel accord avec la Norvège pour 2014, et **encourage** d'autres membres du Conseil du BIE à appuyer davantage encore la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence;
- **Reconnaît en outre** les efforts déployés par le Bahreïn, la Malaisie, le Nigéria, Oman et les Émirats arabes unis pour rechercher des contributions principales et des fonds extrabudgétaires en faveur du BIE ;
- **Souligne** la nécessité de mobiliser des ressources durables pour faire du BIE un Centre d'excellence et **accueille favorablement** la proposition de la Suisse concernant l'organisation d'une réunion regroupant les donateurs ;
- **Appelle** les membres du Conseil à appuyer les actions de collecte de fonds par des activités de plaidoyer en faveur du BIE, et dans la mesure du possible, par des contributions financières, en particulier par les contributions principales octroyées dans le cadre d'accords pluriannuels et sous la forme d'autres ressources extrabudgétaires.

8. Révision des statuts du BIE et du Règlement intérieur du Conseil du BIE (UNESCO/BIE/C.63/Inf.5)

DÉCISION

Concernant le projet de révision d'articles des statuts du BIE et le projet de révision du Règlement intérieur du Conseil du BIE la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Prend connaissance** du projet de révision d'articles des statuts du BIE, reflétant la nouvelle situation et les modifications apportées par le document 37 C/ Résolution 14 adopté par la Conférence générale à sa 37^e session ;

- **Demande à la Directrice du BIE** de tenir compte des observations formulées par les membres du Conseil et de présenter un projet définitif de révision d'articles des statuts du BIE, pour approbation par le Conseil du BIE à sa 64^e session ;
- **Prend aussi connaissance** du projet de révision du Règlement intérieur du Conseil du BIE, ajusté aux modifications apportées aux statuts du BIE par le document 37 C/ Résolution 14 ;
- **Demande** à la Directrice du BIE de tenir compte des observations formulées par les membres du Conseil et d'élaborer un projet consolidé de Règlement intérieur qui fera l'objet d'autres débats à la session du Bureau du Conseil (septembre 2014), en vue de présenter un projet définitif à la 64^e session du Conseil du BIE pour approbation.

9. Plan global pour le dialogue politique et la Conférence internationale de l'éducation (CIE)(UNESCO/BIE/C.63/Inf.6)

DÉCISION

Concernant le plan global pour le dialogue politique et la CIE, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note** du plan global à long terme pour le dialogue politique, y compris la CIE, présenté par la Directrice ;
- **Demande** à la Directrice d'examiner plus avant l'éventail des possibilités de dialogue politique proposées dans le document;
- **Encourage** la tenue d'autres débats avec les membres du Conseil, ainsi qu'avec le Secteur de l'Education, afin de clarifier les questions relatives à la durée, au thème, à la forme, à la périodicité et aux sources de financement d'une prochaine CIE.

10. Suivi des recommandations de l'Evaluation des instituts de catégorie 1 de l'IOS (UNESCO/BIE/C.63/Inf.7)

DÉCISION

Concernant le suivi des recommandations de l'Evaluation des instituts de catégorie 1 de l'IOS, la 63^e session du Conseil du BIE :

- **Reconnait** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations ;
- **Demande** à la Directrice de poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations qui ont un caractère permanent.

11. Dates de la 64e session du Conseil du BIE

DÉCISION

Le Conseil décide de proposer à la Directrice générale de l'UNESCO de :

- Tenir la 64e session du Conseil du BIE du 28 au 30 janvier 2015 ;
- Tenir la réunion du Bureau du Conseil en septembre 2014.

12. Adoption des décisions de la 63^e session

(UNESCO/BIE/C.63/Decisions/Prov.1)

DÉCISION

Conformément à son Règlement intérieur (IV, Section XI, Rule 22.1 and 22.2), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil :

- Approuve le texte de ses décisions (UNESCO/BIE/C.63/Decisions/Prov.1) ;
- Charge le Secrétariat du BIE de publier le Compte rendu et décisions de la 63e session du Conseil d'ici à la mi-mars 2014, après avoir distribué un projet aux membres du Conseil aux fins d'éventuelles observations.

13. Clôture de la 63^e session

Le Président a déclaré close la 63e session du Conseil le jeudi 6 février 2014 à 18h20.